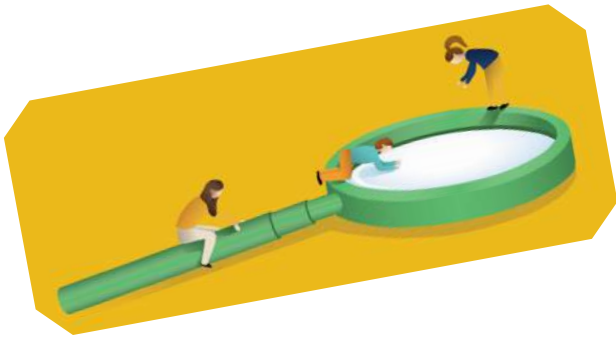


LE PARCOURS D'UNE ŒUVRE, DE L'ACQUISITION À L'EXPOSITION



En visitant l'un des sites des musées d'Angers, les élèves et leurs professeurs s'interrogent souvent sur les fonctions des musées et les métiers qui les font vivre ainsi que la provenance des oeuvres, leurs modes de présentation (notions de muséographie, scénographie...) .

Quel est le parcours d'une œuvre d'art, depuis son acquisition jusqu'à son exposition dans les salles du musée ?

- Comment l'œuvre d'art entre-t-elle dans les collections du musée ?
- Quel est le parcours d'une œuvre, jusqu'à sa présentation au public (collections permanentes et expositions temporaires)?
- Quelles sont les contraintes, les choix réalisés lors des différentes étapes ?

Au moyen de documents et témoignages concrets, nous présentons les étapes, les actions réalisées par les différents professionnels, depuis l'entrée des oeuvres au musée jusqu'à leur présentation dans l'espace muséal.

ex : organigramme des musées, photographies d'accrochage en salle d'exposition...

Ce questionnement associe une présentation des métiers et des espaces muséaux. Cette démarche permet donc de croiser des approches économiques, scientifiques, techniques, esthétiques, historiques, patrimoniales.

Les enseignants de très nombreuses disciplines trouveront ainsi matière à nourrir des **projets d'Éducation Artistique et Culturelle**. Ils s'appuieront sur les trois piliers du P.E.A.C. (**Connaissances** en lien avec leurs enseignements obligatoires, **Rencontres** avec des œuvres et un lieu, **Pratiques** au musée ou en classe), pour construire des projets interdisciplinaires en partenariat avec les musées d'Angers.

Plusieurs pistes pédagogiques proposées permettent aussi de mettre en œuvre des **E.P.I.** (collège) en lien avec les différents parcours qui organisent la scolarité au collège comme au lycée : **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, Parcours Avenir...**

Ainsi, dans ce dossier, nous avons choisi de mettre l'accent sur 3 actions : **COLLECTER, CONSERVER, EXPOSER.**

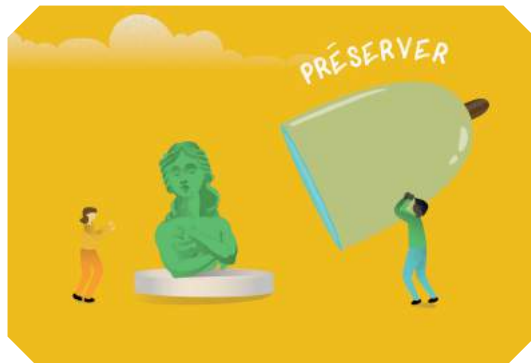


Le Fonctionnement des musées de France

La loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France définit un musée en ces termes :

« Est considérée comme musée, au sens de la présente loi, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la **connaissance, de l'éducation et du plaisir du public** » (art. 1).

Les musées exercent 4 missions permanentes :



Conserver, restaurer,
étudier et enrichir les
collections



Concevoir et mettre en
œuvre des actions d'éducation
et de diffusion visant à assurer l'égal
accès de tous à la culture

MISSIONS DES MUSÉES

Rendre les
collections accessibles au
public le plus large

Contribuer aux
progrès de la connaissance et
de la recherche ainsi qu'à leur
diffusion



Les musées d'Angers en quelques chiffres



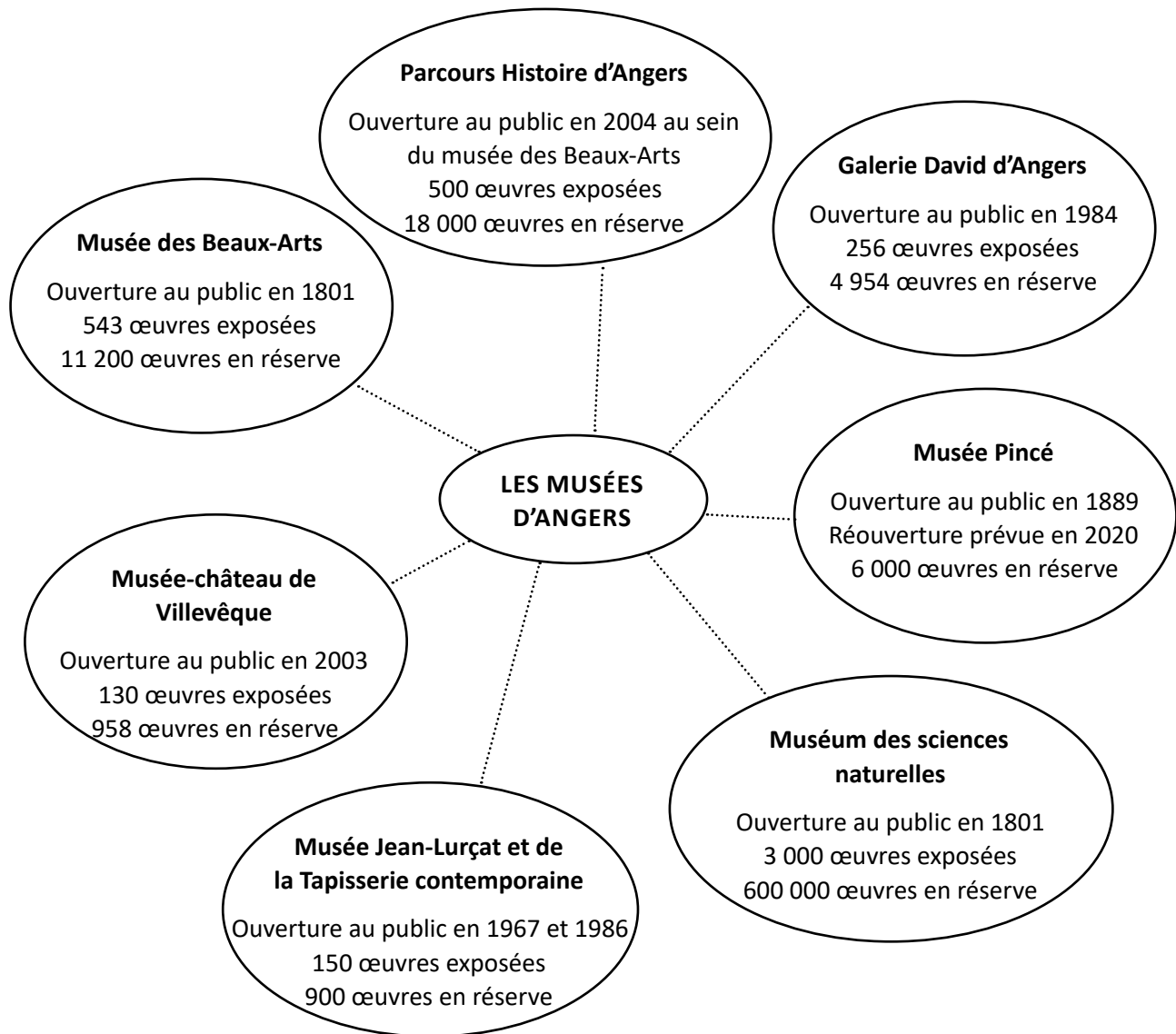
Musée des Beaux-Arts



Galerie David d'Angers



Musée Pincé



Musée-château de Villevêque



Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine



Muséum des sciences naturelles

1- COLLECTER : COMMENT LES ŒUVRES ENTRENT-ELLES DANS LES COLLECTIONS DES MUSÉES ?

Les musées peuvent devenir propriétaires d'un objet ou d'une œuvre de plusieurs manières :

> ACHAT

Chaque année, la Ville d'Angers donne aux musées une somme d'argent pour enrichir leurs collections. Les musées peuvent acheter à un particulier, à un artiste, à une galerie, à un marchand d'art ou lors d'une vente aux enchères. Pour tous ces achats, ils ont la possibilité de demander une aide financière à un partenaire public (par exemple : les régions ou l'État) ou à un mécène privé (par exemple : l'association des amis des musées, des entreprises ou des particuliers).

> DÉPÔT

Les œuvres en dépôt sont prêtées gratuitement par un autre musée ou par un particulier, pour une durée déterminée (pour 5 ans par exemple).

Cas particulier, les MNR : pendant la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses œuvres d'art volées à leurs propriétaires déportés ou exilés n'ont pas été réclamées après la guerre. 2000 de ces œuvres, dites « MNR » (Musées Nationaux de Récupération), sont déposées dans les musées en attendant que leurs propriétaires soient retrouvés. 8 de ces tableaux sont ainsi exposés au musée des Beaux-Arts d'Angers.

> DONATION

Une œuvre peut être donnée à un musée. Pour cela, un contrat est établi entre le propriétaire qui souhaite l'offrir et le musée qui accepte de la recevoir. La donation est gratuite et définitive.

> FOUILLES

Les objets trouvés lors d'opérations archéologiques (prospections, diagnostics ou fouilles) sont d'abord étudiés. Ils peuvent être ensuite déposés par l'État dans les musées, avec l'accord des propriétaires du terrain où l'objet a été trouvé.

> **LEGS** est un dispositif qui permet à une personne d'offrir sa collection. Elle l'inscrit dans son testament et, à son décès, sa collection entre au musée.

Cependant, les musées peuvent devenir propriétaires d'un objet ou d'une œuvre de plusieurs autres manières.

> RÉCOLTE DE TERRAIN

Depuis toujours les scientifiques collectent dans la nature de nombreux échantillons (par exemple : des fleurs, graines, algues...) qu'ils étudient et qu'ils classent.

> SAISIE

Un objet saisi est confisqué par le pouvoir public (l'État par exemple).

Cas particulier, la saisie révolutionnaire : pendant la Révolution française, les biens appartenant à la noblesse et à l'Église ont été nationalisés. Les biens les plus précieux ont été protégés de la destruction et placés dans les nombreux musées naissants.

Cas particulier, la saisie douanière : l'objet est confisqué par la douane alors qu'il allait sortir de France sans autorisation. L'objet saisi appartient dès lors à l'État. Il est donné aux muséums lorsqu'il s'agit d'ivoire, d'animaux naturalisés ou d'espèces protégées.

> TRANSFERT

Certaines œuvres déposées par l'État avant 1910 ont été cédées au musée qui les accueillait depuis plus de 100 ans. Il s'agit d'un transfert de propriété de l'État vers la collectivité du musée.

À savoir : Protégées par le **Code du patrimoine**, les collections des musées de France sont imprescriptibles, inaliénables et insaisissables, ce qui signifie qu'on ne peut ni les vendre, ni les donner. Dans le cas d'un vol, il n'y a jamais prescription pour réclamer la restitution

2- CONSERVER : QUELLES SONT LES ÉTAPES DANS LE PARCOURS D'UNE ŒUVRE ?



À son arrivée, l'œuvre est inscrite dans un registre.



Elle est observée attentivement pour déterminer son état de conservation.



Elle est pesée et mesurée.



L'œuvre est dépoussiérée



puis marquée.



Chaque objet porte un n° d'inventaire qui lui est propre.



L'objet est ensuite photographié. Toutes ces données viennent nourrir la fiche d'inventaire.



L'œuvre est conditionnée.



Elle est ensuite mise en réserves



ou transportée jusque dans la salle,



manipulée avec précaution



puis accrochée.

3- EXPOSER : COMMENT PRÉSENTER UNE ŒUVRE ? QUELLES SONT LES CONTRAINTES, LES CHOIX ?

a. Préparation des œuvres

Exemple de l'exposition *Splendeurs médiévales, la collection Duclaux révélée* [nov. 2018 à fév. 2019].



La tapisserie *La Condamnation de Banquet* est décrochée du musée-château de Villevêque



Elle est roulée afin d'être transportée vers la salle d'exposition du musée des Beaux-Arts



Le mobilier est également déplacé



Ainsi que les objets



La régie des musées vérifie la liste des œuvres à transporter



avant

après

Certains objets ont fait l'objet d'une restauration, comme cette sculpture polychromée du 14^es. représentant un apôtre ou un saint



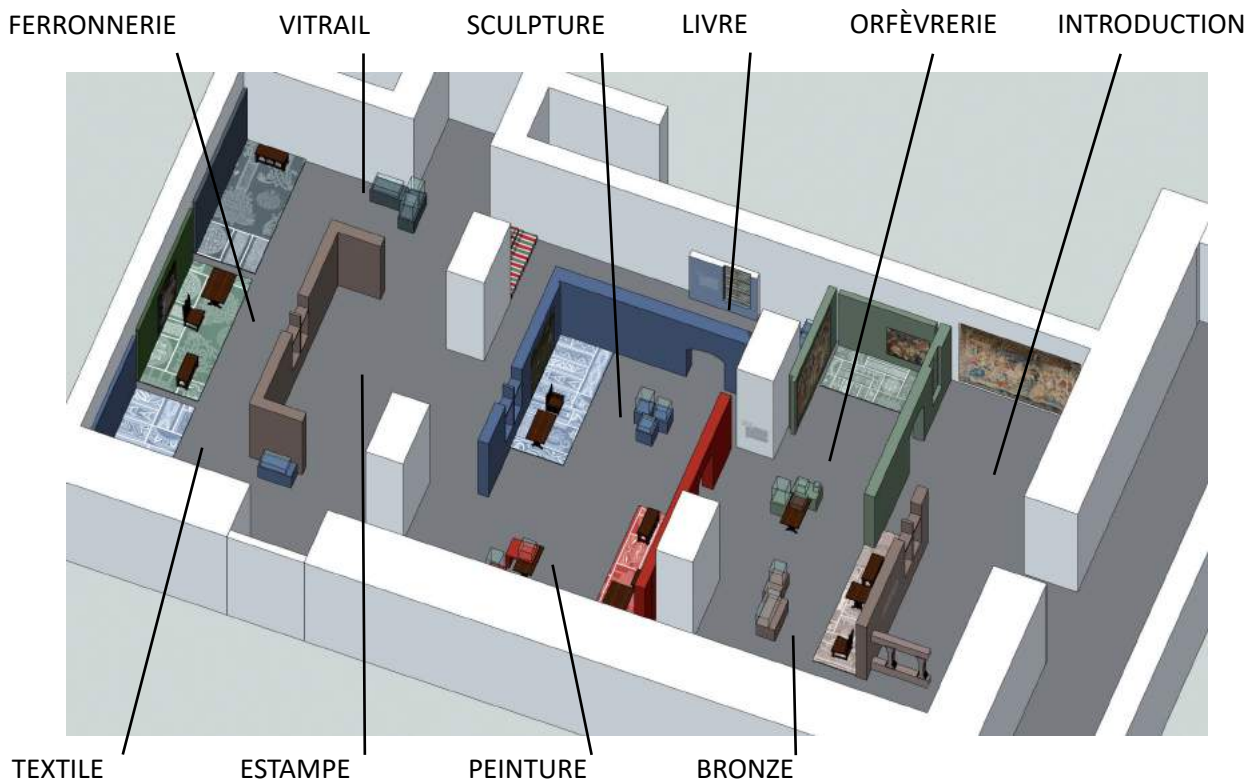
D'autres objets ont été étudiés par le C2RMF (Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France), comme cette sculpture représentant *Hercule et sa massue* d'après Jean de Bologne, datée du 17^e. L'étude a permis de déterminer la qualité du bronze et d'affiner sa provenance et sa datation



Tous les objets sont nettoyés et dépoussiérés avant d'être exposés

b. Préparation de la salle d'exposition

L'agence sélectionnée pour scénographier l'exposition *Splendeurs médiévales, la collection Duclaux révélée* [nov. 2018 à fév. 2019] est l'agence Saluces. Dans une salle rectangulaire de 500m², voici de quelle manière le scénographe Jean-Paul Camargo a imaginé la mise en espace :



Différents professionnels interviennent pour créer cette scénographie :



Menuisiers



Peintres



Service de la régie
pour l'accrochage
des œuvres



Service de la
maintenance pour
le réglage des
lumières



Graphistes pour le
maquettage des
textes et cartels.
Imprimeurs pour
la fabrication et la
pose.

c. Les outils à destination du public

Afin d'accompagner le visiteur dans sa découverte, des **textes** sont disposés dans chaque espace.

Sculptures

La grande majorité de la collection de Daniel Duclaux est composée de sculptures religieuses qui couvrent une période allant de la fin du Moyen Âge jusqu'aux débuts de la Renaissance. En dehors de la Vierge de l'Annonciation, les pièces sont de taille moyenne et parfaitement adaptées à une présentation dans un intérieur bourgeois. Elles illustrent la variété de la production en bois polychromé entre le 13^e et le 16^e siècle.



Essentiellement acquises au cours des années 1970, ces sculptures, de grande qualité, intègrent une collection caractéristique de la seconde moitié du 20^e siècle. L'engouement pour les grandes pièces monumentales médiévales étant passé depuis longtemps, Daniel Duclaux se pose en esthète devant les œuvres qu'il acquiert. En achetant le château de Villevêque, en 1979, il leur offre un somptueux écrin.

> **Titre de la salle** : il joue un rôle informatif important, il permet de comprendre le thème de l'espace et il permet au visiteur de s'orienter. Tous les visiteurs doivent pouvoir les lire. Il est parfois traduit en langue étrangère.

> **Texte informatif** : il donne l'argumentation principale de l'espace d'exposition. Structuré en paragraphes. Chaque texte est indépendant : il n'est pas nécessaire d'avoir lu les textes précédents pour le comprendre.

> **Cartel** : c'est une étiquette posée à proximité d'un objet de collection. Le cartel apporte les informations propres à identifier une œuvre: dénomination ou titre ; auteur ; date ; lieu ; techniques utilisées ; provenance ; numéro d'inventaire.

Le Châtiment des vices, série de La Condamnation de Banquet

Ancien Pays-Bas méridionaux, Tournai ?, début du 16^e s.
Laine et soie

2003.1.405

Cette tapisserie illustre un épisode d'une moralité populaire à la Renaissance, *La Condamnation de Banquet*. Elle devait à l'origine être accompagnée de plusieurs tapisseries représentant d'autres épisodes de ce récit. Celui-ci met en scène trois personnages : Dîner, Souper et Banquet. Après avoir mangé et bu à l'excès chez Dîner et Souper, des convives se rendent chez Banquet, qui leur tend un piège en invitant des malades à son repas. Il en résulte un véritable massacre, ici représenté. Le criminel sera jugé et condamné dans les épisodes qui suivent.
La Condamnation de Banquet est une moralité hygiéniste qui avait pour objectif de prévenir contre la glotonnerie et l'ivrognerie.

Un **cartel développé** reprend les informations du cartel complétées par un court texte de présentation de l'œuvre.

Saint Christophe

Lucas Cranach l'Ancien
Vers 1509 ; tirage plus tardif (18^e s. ?)
Gravure sur bois

2003.1.705

Le visiteur peut également utiliser le **journal de l'exposition**, qui reprend les informations essentielles des textes de salles et qui présente quelques œuvres incontournables de la collection.

Un **livret-jeu** est également à disposition du public jeune.

Des **dispositifs à toucher** sont également proposés au public :



Découvrir la technique de l'émail



Dispositif numérique pour comprendre la restauration d'une sculpture polychromée

ORFÈVRERIE ET OBJET D'ART

Daniel Duclaux vivait entouré de sa collection, meubles et objets d'art participaient à l'atmosphère méditative de sa demeure. Mais de nombreux objets dont les lignes et les formes étaient particulièrement soignées, à l'abri des regards.

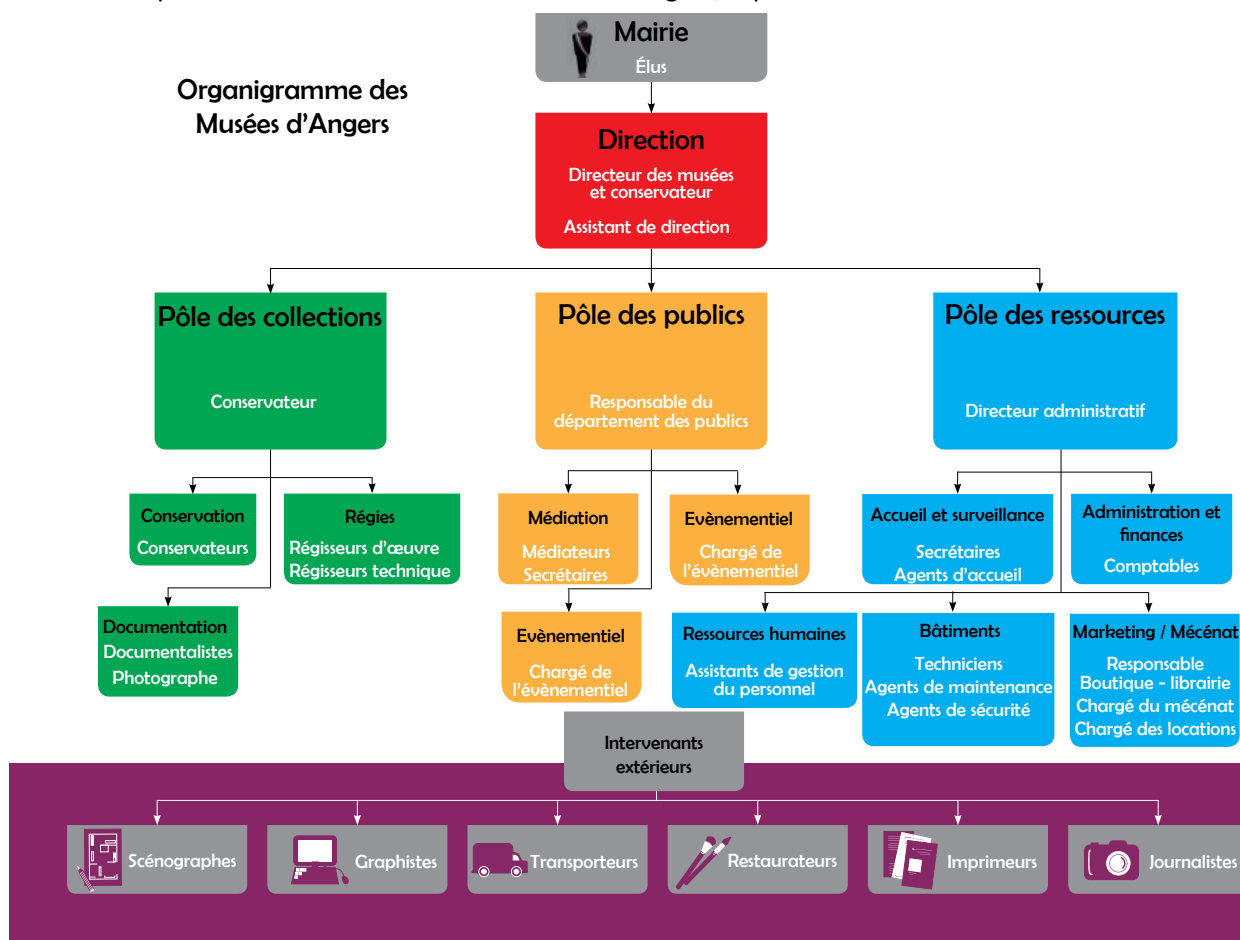


Coppe gothique, argent pour boire, vers 1500. L'objet, en cuivre martelé, a été recouvert d'argent vers 1500. Le décor est précieux par sa finesse et la qualité de ses motifs. Blanc, bleu, vert et or.
L'œuvre est caractéristique de la sculpture d'argent gothique de la fin du 15^e et du début du 16^e siècle. Sa création, elle est considérée comme un objet de luxe, réservé aux plus grandes familles princières.
Les œuvres d'orfèVre de l'époque sont très rares aujourd'hui : moins de 300 exemplaires sont référencés dans les musées et collections privées du monde entier.



QUI SONT LES PROFESSIONNELS QUI TRAVAILLENT AU SEIN DES MUSÉES D'ANGERS ?

Environ 100 personnes travaillent dans les musées d'Angers, réparties dans différents services.



À travers plusieurs entretiens, découvrez les métiers des musées et les coulisses de la mise en place d'une exposition temporaire.

DELPHINE GALLOY, conservateur du patrimoine

> Quelles sont tes missions dans les musées d'Angers ?

Je suis conservateur du patrimoine, en charge des sculptures, du Moyen Âge au 19^e siècle, et des objets d'arts antiques, médiévaux et extra-occidentaux.

> Quel a été ton parcours de formation ?

J'ai fait des études de lettres et de sciences humaines, puis d'histoire de l'art. J'ai un diplôme de 1^{er} cycle de l'école du Louvre, un master de philosophie et un master d'histoire de l'art. Pour être conservateur, il faut ensuite passer le concours d'entrée à l'Institut national du patrimoine.



> Quelles sont les qualités nécessaires pour exercer ton métier ?

La curiosité, un goût pour la recherche et le travail en équipe, des capacités rédactionnelles.

> Quelles sont les contraintes ?

C'est parfois frustrant d'avoir si peu de temps pour préparer les expositions, car les projets sont nombreux. Il faut mener des recherches en un temps limité et accepter qu'elles ne soient pas abouties.

> Comment as-tu conçu l'exposition *Splendeurs médiévales, la collection Duclaux révélée* ?

L'exposition Duclaux vise à valoriser les chefs-d'œuvre de la collection et la figure de collectionneur qu'était Daniel Duclaux. J'ai donc imaginé un parcours qui mette en avant quelques pièces de très grande importance, parfois restaurées pour l'occasion, tout en restituant, sur la base de photographies d'archives, l'intérieur du domicile des Duclaux.

> C'est quoi un commissaire d'exposition ?

Le commissaire d'exposition propose un fil directeur pour traiter le sujet de l'exposition, en écrivant une sorte de synopsis (argumentaire de l'exposition) et établissant une liste d'œuvres nécessaires à la démonstration. Ensuite, le commissaire coordonne le travail des différentes équipes mobilisées sur l'exposition : service des publics, régie technique et régie des œuvres, scénographe, graphistes, communication, équipe administrative, etc. Je me suis également chargée du catalogue de l'exposition.

> Quel budget a été nécessaire à la conception de l'exposition *Splendeurs médiévales* ?

Le budget total s'élève à 90 000 €, dont 12 000 € de subventions de la DRAC et 8 000 € de mécénat.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Catalogue (textes, graphisme et impression) : 21 000 €
- Scénographie et graphisme (honoraires) : 24 000 €
- Graphisme de communication (honoraires) : 8 000 €
- Impression cartels, éléments graphiques et pose : 8 000 €
- Peinture : 15 000 €
- Électricité et éclairage : 3 000 €
- Matériel (bois, peinture, etc.) de scénographique : 11 000 €

> Combien de temps as-tu travaillé sur cette exposition ?

J'ai commencé à travailler sur cette exposition environ 20 mois avant son ouverture. Le délai était très court mais tenable car les œuvres appartenaient aux musées d'Angers. Ce travail aurait été beaucoup plus long si nous avions emprunté des objets à des particuliers ou à d'autres musées.

CHANTAL DILÉ et MARINE RÉTO, médiatrices culturelles

> Est-ce que vous pouvez présenter vos missions ?

Nous sommes médiatrices culturelles pour les musées d'Angers. L'aspect le plus connu de notre métier est quand nous sommes face au public, car nous avons pour mission d'animer des visites pour les publics et de créer tous les outils nécessaires à la compréhension des œuvres (matériaux à toucher, ateliers pratiques, maquettes,...). Mais nous consacrons beaucoup de temps à la recherche et à l'écriture. Par exemple, pour l'exposition *Splendeurs médiévales, la collection Duclaux révélée*, nous avons lu les dossiers d'œuvres, les recherches des spécialistes et les textes de la commissaire d'exposition pour écrire les cartels détaillés, le journal de l'exposition et le livret-jeux.



> Combien de temps avez-vous mis pour créer les supports écrits, le parcours de visite et les animations de l'exposition consacrée à la collection Duclaux ?

Nous avons commencé à travailler sur cette exposition au début de l'année 2018, presque 1 an en amont. En effet, pour choisir le scénographe, la commissaire d'exposition doit d'abord écrire le projet, sélectionner les œuvres et donner une liste des dispositifs de médiation utilisés. Ensuite, nous avons établi un retroplanning précis et commencé nos recherches et l'écriture environ 4 mois avant l'ouverture de l'exposition.

> Comment travaillez-vous avec la commissaire d'exposition ?

Delphine Galloy relit, corrige et valide tous nos textes. Elle est également à l'écoute de nos propositions pour faciliter la compréhension ou la circulation du public. Pour le parcours de visite ou les animations proposées, nous organisons une « simulation de visite ». Delphine Galloy et l'ensemble de l'équipe du service des publics

assistent à notre parcours de visite. Le principe est de tester la visite, d'écouter les remarques de l'équipe, d'ajuster notre discours et de prendre nos marques dans la scénographie (placement, voix, déplacement du public,...). C'est une étape très importante car nous validons aussi bien le contenu que la forme de la visite.



> Quelles études faut-il faire pour devenir médiateur culturel ? Quelles qualités faut-il avoir ?

Marine : j'ai une maîtrise d'histoire contemporaine et un master en médiation, conduite de projets culturels.

Chantal : j'ai une maîtrise en histoire de l'art et archéologie.

Dans le service, nous avons, pour la majorité, suivi des études en histoire et histoire de l'art.

Les qualités requises sont la volonté de transmettre, la rigueur et l'adaptabilité car quand on travaille avec le public, rien ne se passe comme on l'avait prévu !

NATHALIE BESSON-AMIOT et SYLVIA NIVEAU, régisseurs des œuvres

Le service de la régie des œuvres des musées d'Angers est composé de deux personnes. Nous gérons les collections de six musées ainsi que quatre lieux distincts de réserves. Nous avons la responsabilité de plus de 55000 œuvres identifiées à ce jour.

> Quelles sont vos missions au sein des musées d'Angers ?

La régie des œuvres s'occupe d'organiser les mouvements des œuvres d'art à la fois en interne (collections appartenant aux musées d'Angers) et en externe (lorsque les musées d'Angers empruntent des œuvres dans le cadre d'une exposition).

Le régisseur veille à la sécurité de celles-ci en supervisant les manipulations par des personnes habilitées et en vérifiant que l'emballage utilisé permette que les œuvres soient transportées sans être abimées (exigence de caisses particulières lorsque les œuvres prennent l'avion par exemple). Avant tout départ, on établit un constat d'état qui consiste à relever tous les défauts visibles à l'œil nu sur chaque œuvre. Ce constat se fait à l'aide d'une photographie sur laquelle sont notés les différents défauts relevés.

Comme les mouvements des œuvres sont nombreux, nous avons une base informatique avec une fiche par œuvre qui nous permet de marquer leur localisation : exposition, départ pour le studio du photographe ou l'atelier du restaurateur etc.

C'est aussi le régisseur qui supervise le rangement des œuvres dans les réserves et l'organisation de celles-ci grâce à la base de données. Il veille à la bonne conservation des œuvres en vérifiant le climat des réserves afin qu'il soit adapté à chaque type de matériaux qui compose les œuvres (le bois a besoin de plus d'humidité que le métal par exemple).



> Comment se déroule le montage d'une exposition (exemple : *Splendeurs médiévales, la collection Duclaux révélée*) ? Quels sont les délais, les étapes ?

Une grande partie du travail des régisseurs est tourné vers l'organisation des expositions. Dès que le commissaire a choisi les œuvres qu'il souhaite présenter dans son exposition, la régie se charge de prendre contact avec les différents propriétaires si les œuvres n'appartiennent pas aux musées d'Angers. Il faut vérifier avec eux l'état de l'œuvre, se mettre d'accord sur les conditions du prêt et du transport (type de caisse) ainsi que sur la valeur d'assurance. Dans tous les cas, ces prêts sont accordés gratuitement, seuls les frais de transport et parfois de restauration seront à la charge de l'emprunteur.

Ces contacts doivent se faire très en amont, il est possible de prendre contact avec un musée américain près de deux ans en avance par exemple.

Une fois toutes les informations rassemblées, le service de la régie des œuvres peut organiser les transports soit avec une société spécialisée dans le transport d'œuvres d'art soit avec l'équipe technique des musées. Les œuvres vont arriver en règle générale deux à trois semaines avant l'ouverture au public. Nous les déballons et réalisons des constats pour vérifier l'état des œuvres à leur arrivée. L'équipe technique des musées peut

ensuite les accrocher en fonction de la scénographie retenue.

Dans le cas de l'exposition Duclaux, nous avons dû rassembler les œuvres (plus de 300) qui étaient en réserve ou exposées, pour qu'elles soient d'abord prises en photo ou restaurées avant de pouvoir être placées dans l'exposition.

Cette exposition permet de sortir de nombreuses œuvres habituellement conservées en réserve et donc qui ne sont pas visibles par le public.

> Qu'est-ce qui vous motive dans votre poste ?

Travailler à la régie des œuvres est un métier qui permet de côtoyer les œuvres d'art au plus près, de voir tout ce qui est habituellement caché comme le revers des tableaux ou des sculptures. Notre statut nous permet d'observer le geste de l'artiste et nous essayons de mettre l'œuvre dans les meilleures conditions d'exposition pour transmettre cette émotion au public.

Lorsque l'artiste est encore vivant, nous avons le privilège de le rencontrer et de pouvoir le questionner sur son travail.

Le métier de régisseur est riche car il est en lien avec de nombreux autres métiers que ce soit au sein des musées ou en dehors.



> Et qu'est-ce qui vous ennuie le plus ?

Comme tous les métiers liés à de l'évènementiel, celui de régisseur des œuvres peut être stressant car il faut que l'exposition puisse ouvrir en temps et heure. Nous avons toujours un calendrier dans la tête !

De plus, travailler avec des œuvres d'art est à la fois très réjouissant mais peut aussi être délicat car chaque mouvement est une prise de risque, il est donc impératif d'être très vigilant.

> Quelle a été votre plus belle découverte / rencontre / émotion depuis que vous travaillez ici ?

Nathalie : beaux souvenirs de rencontre avec François Morellet et les Lorient-Melia.

La proximité avec certaines grandes œuvres ou certains grands artistes que permet ce métier (*La Vierge au rocher* de Léonard de Vinci entre autres !).

Sylvia : joli souvenir de l'exposition *Curiosité(s)* où avaient été rassemblés les *Masques d'Herbert Lanier et de son épouse Alès* qui sont chacun conservés dans deux collections différentes habituellement (les musées d'Angers et le musée du Louvre) et qui étaient côte à côte de nouveau le temps d'une exposition...

Par ailleurs les dessins m'émeuvent toujours beaucoup. Dessiner est un geste intime et lorsque nous avons le privilège de regarder des dessins sans leurs cadres, je pense toujours à l'artiste et au moment où il a fait son dessin, sans imaginer que celui-ci se retrouverait dans la collection d'un musée, parfois plusieurs centaines d'années plus tard !

Pistes pédagogiques et suggestion d'activités

Les pistes pédagogiques et les activités que nous proposons devront être adaptées en fonction des disciplines et du niveau des élèves (collège ou lycée). Elles permettent aux enseignants de préparer leur visite au musée, en lien ou non avec une exposition temporaire.

Pistes pédagogiques

> À quoi sert un musée ? Quelles sont les fonctions des musées ?

Les élèves pourront s'interroger sur l'importance des musées d'Angers dans le territoire angevin (patrimoine, offre touristique) et faire des recherches sur les changements de destination d'un **lieu patrimonial** : le logis Barrault, du Moyen Âge à la réouverture du musée rénové en 2004, en passant par la création du musée en 1801.

On peut sensibiliser les élèves, avec l'exemple des musées, à la notion de service public et à la vulnérabilité du patrimoine, en faisant connaître les grands principes de l'organisation muséale et en recherchant les grandes étapes de la démocratisation culturelle en France. Le statut des biens des musées, défini par le **Code du patrimoine**, rappelle que les œuvres ne peuvent être vendues ni données. La **loi de 2002** rappelle également que les différentes missions des musées sont au service du public. Les élèves pourront utilement consulter sur le site Internet les modalités d'accueil et de tarification permettant d'ouvrir les musées aux différents publics. Les élèves pourront rechercher également des informations sur le statut des musées qui sont des institutions culturelles et non des « entreprises », même culturelles.

Les élèves pourront s'interroger sur les trois grandes fonctions des musées : **collecter, conserver et exposer**. Cette réflexion pourra s'appuyer sur l'étude concrète du parcours d'une œuvre et des métiers qui y contribuent, depuis son entrée dans les collections jusqu'à son exposition à différents publics.

Ressources : le texte de loi de 2002 ; le Code du patrimoine (qui reprend la loi musée de 2002), les musées d'Angers en quelques chiffres ; site internet des musées d'Angers

> Comment une œuvre entre-t-elle dans les collections des musées ? De la collection à l'acquisition par le musée : l'exemple de la collection Duclaux.

Comment et pourquoi Daniel Duclaux, collectionneur et amateur d'art, a-t-il acquis ces œuvres ? Qui est-il et quels sont les axes forts de sa collection ? Les élèves pourront constater la variété de la collection en utilisant les différents textes présents dans la salle d'exposition, qui fournissent des informations sur la démarche du collectionneur et la provenance des œuvres.

Quels sont les **modes d'acquisition** des musées ? Le **legs** de Daniel Duclaux a enrichi les collections et a notamment permis de renforcer les fonds des musées d'Angers en art du Moyen Âge et de la Renaissance. Elle a également permis d'ouvrir au public, il y a 15 ans, la maison du collectionneur, devenue le **musée-château de Villevêque**. En partant de l'exemple de la donation de Daniel Duclaux, les élèves pourront s'interroger plus largement sur le différentiel entre les œuvres conservées dans les réserves des musées et les œuvres exposées. Certains objets de la collection Duclaux n'avaient encore jamais été exposés dans les salles des musées angevins.

Ressources : Les différents modes d'acquisition et le Code du patrimoine ; les textes d'information, textes de salle et cartels ; les musées d'Angers en chiffres : les réserves

> Quels sont les différents métiers présents dans un musée ?

En lien avec les grandes fonctions ou missions des musées (collecter, conserver, exposer), rechercher quelles sont les personnes qui travaillent dans les musées d'Angers - musées municipaux d'envergure -, et les **partenaires extérieurs**.

Les élèves pourront mettre en relation les photographies présentant le parcours de l'œuvre et l'organigramme des musées. Qui fait quoi et comment ? Réfléchir à l'ordre des étapes et aux catégories de métiers qui interviennent.

Deux exemples peuvent être pris pour mettre en évidence le rôle des partenaires extérieurs dans une exposition. La restauration de certaines œuvres présentées a nécessité une collaboration scientifique avec le **C2RMF** (Centre de recherche et de restauration des musées de France). Il est intervenu pour la restauration des statues en bois ainsi que l'analyse des bronzes.

À partir de trois exemples de **métiers** présentés (**conservateur, régisseur d'œuvres et médiateur**), les élèves pourront cerner la complémentarité des personnes qui interviennent à l'occasion d'une exposition temporaire. Comment et par qui les différentes équipes du musée sont-elles mobilisées à l'occasion d'une exposition ? Avec quelles étapes, de la conception de l'exposition par le commissaire d'exposition, en passant par la scénographie de l'exposition, la restauration et la régie des œuvres notamment, jusqu'à l'accueil des publics par les médiatrices ?

Les élèves pourront compléter leurs recherches sur la régie des œuvres en regardant la vidéo réalisée à l'occasion de l'exposition *La dernière nuit de Troie* et du déplacement du plus grand tableau du musée :

<http://musees.angers.fr/vie-des-musees/videos/les-expositions/la-derniere-nuit-de-troie/index.html>

Ressources : l'organigramme des musées ; les 3 interviews et les photographies

> Découvrir les espaces du musée et en particulier la salle d'exposition temporaire

Comment se repérer et circuler dans un musée ? Quelles sont les règles à respecter et pourquoi ces règles ? La visite au musée sera l'occasion d'expliquer les raisons des règles qui permettent à tout visiteur, scolaire ou non, d'être accueilli dans un musée.

L'exposition temporaire *Splendeurs médiévales, la collection Duclaux révélée* permettra de s'interroger sur les contraintes et les choix de la **scénographie**. Les élèves pourront suivre également, à l'issue de cette exposition, les choix de présentation des œuvres dans le musée-château de Villevêque, à partir d'avril 2018.

Comment l'espace de la salle temporaire est-il divisé ? Quels sont les éléments fixes/amovibles ?

Comment l'espace est-il organisé ? Quelle déambulation est-elle suggérée au visiteur ? Quelles sont les différentes ambiances créées dans chaque section de l'exposition ? Quels sont les éléments participant à la présentation des œuvres ? Quelles informations permettent de compléter l'observation des œuvres pour le visiteur ?

Les choix du commissaire d'exposition vont tenir compte de **contraintes**, liées à l'espace, aux volumes, au budget dévolu à cette exposition mais aussi à des **choix**, éclairés par le souci de valoriser les chefs-d'œuvre de la collection, la figure du collectionneur et l'intérieur du domicile des Duclaux.

Les enseignants pourront utiliser le plan de la scénographie en lien avec les observations des élèves lors de la visite. Ceci permettra de mieux comprendre les contraintes liées à l'espace (volumes, murs, piliers) mais aussi les choix réalisés, les possibilités de déambulation, les ambiances créées dans les 9 sections de **l'exposition** - consacrées chacune à une catégorie d'œuvre d'art - et les éléments qui participent à la **présentation des œuvres** (cimaises, socles, vitrines, éclairage).

Ressources : la scénographie de l'exposition temporaire ; les interviews ; le plan du musée distribué à l'accueil du musée ; les photographies de l'exposition.

Suggestions d'activités au musée ou en classe

> Comprendre le fonctionnement d'un musée et les métiers qui lui sont liés

Présenter aux élèves l'organigramme des musées d'Angers, puis lister les différents métiers. Chaque élève peut effectuer des recherches ou recueillir des témoignages pour rédiger une **fiche métier** et l'exposer.

Nom et catégorie de métier (technique, administratif, etc) ? En quoi consiste-t-il ? Formation nécessaire et lieux de formation ? Qualités et contraintes de ce métier ? Où peut-on l'exercer ? Quelle rémunération doit-on attendre ? Quelles sont les possibilités de promotion et d'évolution ? Ajouter un témoignage.

> Comprendre l'organisation d'une exposition et les métiers qui y contribuent par le jeu de rôle

L'activité a pour objectif de comprendre comment se construit une exposition et quels sont les acteurs qui permettent la réalisation et la mise en place d'un tel événement. Les élèves utiliseront au préalable les documents et les informations fournies dans ce dossier.

Chaque élève va jouer le rôle d'une personne travaillant au musée, sous la forme d'une petite **scénette**, soit en mimant le métier choisi ou en déclamant un dialogue réalisé en classe. On peut dissocier le travail au sein de la classe. Écrire la trame de la scène et/ou les dialogues avec tous les élèves. Pour la présentation de la scène, demander à des élèves d'être acteurs, jouer les actions ou les incarner dans une série de tableaux fixes et à d'autres d'être narrateurs, proférer le texte.

Variante : Réaliser un **diaporama** pour présenter quelques métiers présents au sein des musées d'Angers.

Étudier l'organigramme des musées d'Angers et les photographies. Demander aux élèves de sélectionner des photographies illustrant le rôle des personnels du musée ou des partenaires extérieurs, qui interviennent dans les différentes étapes d'une exposition. Leur demander d'écrire une notice au-dessous des photographies, permettant d'identifier la personne représentée (son métier et sa fonction au sein des musées) et de décrire l'action réalisée.

> Découvrir la scénographie de l'exposition par la déambulation

Diviser la classe en groupes. Réfléchir ensemble à l'organisation de l'espace en sections à l'aide du plan de l'exposition. Chaque groupe se dirigera vers la section qui lui est attribuée. Existe-t-il plusieurs chemins pour accéder à cette section ? Pourquoi ?

Afin de comprendre comment est agencé l'espace de sa section, chaque groupe aura un petit questionnaire organisé autour des aspects suivants :

- éléments qui permettent le repérage visuel de chaque section (murs, sol, couleurs, motifs du décor),
- nombre et catégories d'œuvres exposées,
- éléments qui participent à la présentation des œuvres et leurs fonctions (cimaises, socles, vitrines, éclairage)
- éléments qui apportent des renseignements sur l'œuvre (cartels), l'artiste, le collectionneur ?

> Faire un reportage photographique qui témoigne de la découverte de l'exposition

Les photographies (toujours réalisées sans flash) seront accompagnées d'écrits d'élèves : description et impressions sur les œuvres choisies, observations et impressions sur la scénographie de l'exposition. Les élèves présenteront leur diaporama à l'oral. La confrontation des différents travaux d'élèves permettra de revenir sur le vocabulaire technique, esthétique et d'affiner le jugement critique des élèves.

On peut confier le travail à plusieurs groupes d'élèves, qui travaillent sur des sections différentes de l'exposition, avant une mise en commun qui favorise l'échange.

> Concevoir et réaliser ou accueillir une exposition en classe, dans l'établissement

Cette activité peut être réalisée pour valoriser les réalisations des élèves eux-mêmes (créations plastiques, photographies prises à la suite d'une visite) ou celles d'une autre classe.

Faire réfléchir les élèves à la sélection des œuvres qui seront exposées. Doit-on tout **exposer** ? Quels critères retenir pour choisir les réalisations ? Une partie des productions plastiques peuvent être en volume (tridimensionnelle) ou à plat (bidimensionnelle), numérique...

Déterminer la composition de l'équipe (différentes fonctions de chaque élève ; accompagnement par différents enseignants), le financement, les étapes (planning de la conception au temps de l'exposition, en passant par la communication), les contraintes et les choix dans la **scénographie** (déterminer le lieu, dans la classe, dans l'établissement ; réaliser un plan, une maquette), réaliser les textes informatifs (fabrication de cartels...), réfléchir aux outils de visite et aux formes de la médiation.

Ressources :

> Emprunter des œuvres contemporaines, en partenariat avec **l'Artothèque d'Angers**, une occasion de réfléchir à la sélection des œuvres et à leur présentation dans l'espace de l'établissement.

> Construire un projet dans le cadre du dispositif **La classe, l'œuvre**

<https://www.reseau-canope.fr/la-classe-loeuvre/accueil.html>

> **Les galeries d'établissements** permettent de mettre les élèves au plus près de l'art dans leur établissement.

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/les-galeries-d-etablissements-des-uvres-en-milieu-scolaire-775845.kjsp?RH=1435767156993>

Prolonger la réflexion à l'occasion d'une visite avec médiateur au musée :

Découverte des métiers, Muséographie, Dessous cachés des œuvres, Musée imaginaire.

Ressources pour les enseignants

Guides des collections, Musée des Beaux-Arts et Galerie David d'Angers

Site Internet des musées d'Angers

Revue 303, supplément de septembre 2004, *Angers- Le musée des Beaux-Arts*, Dominique Letellier et Olivier Biguet.

Le musée est-il une entreprise comme les autres ? Site internet <http://www.louvrepour tous.fr/Le-musee-est-il-une-entreprise,005.html>

TOBELEM Jean-Michel, *Le nouvel âge des musées : les institutions culturelles au défi de la gestion*. 2e édition, Armand Colin. Collection Sociétales, 2010

Bénédicte MALRIEU et Stéphane LORET
Enseignants d'histoire-géographie et d'arts plastiques,
Coordonnateurs DAAC pour les musées d'Angers
Avril 2019